

# COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

## SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

---

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit du mois de décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, le Maire ;

Etaient présents : M. LEVEQUE Jean, Maire, M. LOUGUET Alain, Adjoint, M. DERUE Alain, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie, M. TONDEUR Jérémie, Mme LESPINASSE Renée, Mme ZANAGUIRAMANE Françoise, Conseillers municipaux ;

Absent excusé: M. BLYAU Michel, Mme DUBREUX Sylvie, M. VERLINDEN Samuel.....

Absent non excusé :.....

### **NOMBRE DE MEMBRES :**

**AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : .....11**

**EN EXERCICE : .....10**

**PRESENTS : .....07**

**Secrétaire de séance :** M. LOUGUET Alain

**DATE DE LA CONVOCATION :** **Lundi 11 décembre 2017**

**DATE D’AFFICHAGE :** **mercredi 20 décembre 2017**

### **Adoption du compte rendu du 25 septembre 2017**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2017

### **Indemnité au comptable**

---

En application des dispositions d'un arrêté interministériel de décembre 1985, le montant de l'indemnité de conseil, pouvant être attribuée au trésorier municipal de Hautmont est établi en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires, à l'exception des opérations d'ordre des trois derniers exercices.

C'est ainsi que pour l'année 2017, cette indemnité est calculée comme suit :

Dépenses nettes 2014 : 204 655.21 EUR

Dépenses nettes 2015 : 194 402.78 EUR

Dépenses nettes 2016 : 154 322.40 EUR

Total : 553 380.39 EUR

Moyenne annuelle : 184 460.00 EUR.

Pour 2017, cette indemnité de conseil calculée est de 202.52 EUR net, soit 222.19 EUR brut

Aussi, Je vous propose d'attribuer 222.19 EUR brut à Mme Desmedt

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**07 voix pour**

**.....voix contre**

**.....abstention (s)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ATTRIBUE à Madame Desmedt, Trésorier Municipal, une indemnité brute 111.09 EUR au titre de l'année 2017 représentant 50% de cette indemnité demandée.

### **Remboursement des Arrhes de la salle le 30-31 décembre 2017**

---

Le Conseil Municipal, décide de rembourser les arrhes versées pour la location de la salle des fêtes prévue le week-end du 30-31 décembre 2017, la santé de cette personne ne permet pas de louer la salle des fêtes, certificat médical à l'appui de la demande.

**07 voix pour**

**.....voix contre**

**.....abstention (s)**

Dit que l'intéressée percevra la somme de 100 € par virement correspondant au montant des arrhes versées.

### **DM 2**

---

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des communes ;

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

# COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

## SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

Vu le projet de décision modificative présenté par M. le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :  
Afin de verser les subventions aux associations du village, il est souhaitable d'ajuster le compte 6574.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 18/12/2017

Après en avoir délibéré à :

**07 voix pour**  
**.....voix contre**  
**.....abstention (s)**

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative N°2 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
6488. D-RF	200.00	-108.00	92.00
6574. D-RF	1 000.00	+108.00	1 108.00

### Renouvellement Bail Parcelle ZC 29

Le Conseil Municipal, renouvelle à :

**07 voix pour**  
**.....voix contre**  
**.....abstention (s)**

pour une durée de neuf années consécutives et entières qui ont commencé à courir le 1er décembre 2017, la pâture cadastrée section ZC n°29, lieu dit « Le moulin du Stordoir » d'une contenance de 10 ares et 17 centiares à Monsieur DROUSIES Valéry  
Le présent bail est consenti et accepté moyennant une location d'un montant de 38.72 € (indice 106.02 en 2017)

Dit que :

Ce loyer sera payable annuellement début décembre et sera réévalué chaque année selon la variation de l'indice de fermage.  
Les frais de toute nature auxquels donnera lieu le présent bail, seront à la charge exclusive du preneur.

### Attribution Numéro de voirie

Le conseil décide à :

**07 voix pour**  
**.....voix contre**  
**.....abstention (s)**

d'attribuer le numéro de voirie à la maison en cours d'achèvement implantée sur les parcelles suivantes :

Parcelles	Numéro de voirie
B 270 et B 272 (rue Ballant)	43 bis

### Rapport de M. le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différentes réunions qu'il a eu avec :

Le syndicat d'électricité .....

Noréade.....

La communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois .....

### Questions diverses

Un prestataire viendra vérifier les lampes de rue, suite à plusieurs dysfonctionnements d'éclairage de rue.

.....  
Concernant un agent technique, le conseil municipal demande à ce qu'une demande de contrat aidé CUI-CAE soit faite, en cas de refus le Conseil Municipal envisagera peut être un Contrat à Durée Déterminée en encore avec une autre commune selon le BP 2018. ....

Le Conseil Municipal souhaiterait qu'un tableau récapitulatif soit fait avec les travaux réalisés en 2017, avec les couts et leurs différents financements.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....